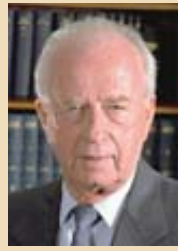


Eglises



«Je crois, j'espère, que la nouvelle année apportera un message de rédemption pour tous les peuples: bonne année à vous, à vous tous, bonne année aux Israéliens et aux Palestiniens!»

YITZHAK RABIN, 1922-1995

GENS D'ÉGLISE

Eglises et EMS: une bonne collaboration

ACCOMPAGNEMENT

Tout résident d'un EMS du canton a droit à un accompagnement spirituel. Loi et convention fixent les modalités de ce soutien souvent si précieux.



Les personnes en EMS ont droit à un accompagnement spirituel si elles le désirent. DR

La loi cantonale sur la santé dit que le résident a droit à un soutien spirituel ainsi qu'au respect de sa liberté de conscience, de croyance et du libre exercice du culte. L'AVALEMS, l'organe faïtier des EMS, relève que la «prise en compte de la dimension spirituelle et religieuse des résidents fait partie de la mission des soins dans une perspective d'un accompagnement de la personne dans sa globalité. L'accompagnement spirituel promeut ainsi la dignité de la personne humaine.» Une convention entre l'Etat et les Eglises catholique et réformée stipule les modalités de l'intervention du personnel religieux dans les EMS. Les membres des aumôneries doivent proposer un accompagnement à chaque résident, sans distinction de religion et

sans pratiquer de prosélytisme. Si le résident ne souhaite pas un accompagnement, la personne visiteuse doit respecter son dé-

«Les EMS doivent être des lieux de vie, donc aussi de vie spirituelle.»

CLAUDE JENNY

sir. Une collaboration doit exister avec le personnel chargé des résidents. Par exemple, transmettre obligatoirement le vœu d'un résident de recevoir la communion. Il appartient aux équipes d'aumônerie d'organiser des moments liturgiques (messes ou temps de prière).

Accompagner la fin de vie

La présence de l'Eglise est évidemment essentielle au moment de la fin de vie d'un résident. L'accompagnement doit alors être assuré avec empathie et respect. Un prêtre peut être sollicité par le résident ou ses proches pour donner le sacrement de l'onction des malades.

En Valais se pose la question de l'accompagnement en fin de vie des résidents qui souhaitent recourir au service d'une organisation qui pratique le suicide assisté (Exit principalement). La loi sur la santé sera prochainement modifiée et évoquera peut-être ce point, tant la pratique varie d'un EMS à l'autre: certains acceptent la présence d'Exit dans leurs murs, d'autres la refusent.

Non à Exit

L'Eglise catholique est opposée au recours au suicide assisté. Si la loi devait être modifiée dans le sens d'un plus grand laxisme, l'Eglise catholique devra s'y plier. Le personnel d'aumônerie devra continuer à apporter son accompagnement au résident et être présent jusqu'au stade terminal de sa vie terrestre, mais pas au moment de l'acte lui-même. Il peut également apporter son soutien à la famille.

Globalement, la collaboration entre EMS et représentants des Eglises fonctionne à satisfaction et la convention avec l'AVALEMS est largement respectée. Ce dont il faut se réjouir tant est importante la présence des Eglises dans les EMS, qui doivent être des lieux de vie, donc aussi de vie spirituelle. **CLAUDE JENNY**

À PROPOS

Mouvance suicidaire



Avec leurs slogans qui claquent et qui résonnent comme une publicité aux oreilles d'individus

manipulés, devenus consommateurs jusque dans les domaines comme la naissance et la mort, les médias finissent par é mousser les consciences. Un magazine, par exemple, au-dessus de la caisse du supermarché accroche le client avec un titre du genre: «Truc machin inscrit à Exit!» Je paie mon pain à la caissière mais refuse de manger celui proposé par le journal en question... Nos sociétés, dites civilisées, disposent de tout, notamment de soins palliatifs à la pointe du progrès qui permettent un accompagnement digne

et humain des patients. Mais on préfère adopter des lois transgressives. Quand le droit, chargé d'interdire le meurtre, parvient à autoriser la transgression de l'interdit, c'est que médecine et droit reculent main dans la main au profit de l'individualisme. A force de vouloir éliminer la souffrance, on élimine le souffrant. On compte en Suisse quatre suicides assistés par jour! Une mouvance qui entraîne des personnes âgées malades, fatiguées de vivre et même jeunes, mais que la médecine condamne. Les associations d'aide au suicide

engrangent des millions par an pour envoyer dans l'au-delà leurs semblables à coup de potions vénéneuses. Comment ne pas préférer en lieu et place, l'encadrement bienveillant d'une équipe formée à la médecine palliative, chargée d'accompagner dignement le patient dans la durée jusqu'au seuil de son existence. Question de compatibilité avec la règle d'or commune à toutes les religions et cultures: «Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse.»

BRIGITTE DESLARZES
JOURNALISTE

ACTUALITÉS

À LOURDES

Deux pèlerinages interdiocésains



Vous souhaitez vivre un pèlerinage à Lourdes cette année? Deux pèlerinages interdiocésains vous sont proposés en 2020, l'un au printemps et le second en été. – Premier pèlerinage du 25 au 30 mai sous la présidence de Mgr Jean-Marie Lovey, évêque du diocèse de Sion. Voyage possible en avion, en train ou en car. Pour les pèlerins malades, choix entre l'avion et des cars aménagés. Détails et inscriptions sur le site: www.pelerinagelourdes.ch / Renseignements auprès de Véronique Denis, tél. 079 789 19 31 ou par mail: vero.denis@cath-vs.org – Deuxième pèlerinage du 12 au 18 juillet sous la présidence de Mgr Denis Theurillat, évêque auxiliaire du diocèse de Bâle. Voyages possibles en avion ou en car. Cars aménagés pour les pèlerins malades. Détails et inscriptions sur le site www.pele-ete-lourdes.ch ou par mail à inscriptions@pele-ete-lourdes.ch / Renseignements au près de Véronique Luyet, tél. 027 395 20 44. Le thème des deux pèlerinages sera «Je suis l'Immaculée Conception». **SDI/COM/PHOTO APERSRL**

RENDEZ-VOUS 2020

Quelques dates importantes

Parmi les rendez-vous qui marqueront la vie de l'Eglise valaisanne en 2020, mentionnons d'ores et déjà quelques dates importantes:

- Selon le désir de Mgr Lovey, la session pastorale à l'adresse de tous les prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs revêtira cette année la forme d'une retraite qui sera prêchée à deux reprises par l'abbé Jean-René Fracheboud, du 14 au 17 janvier et du 24 au 27 mars.
- La Journée des prêtres aura lieu à Sion le 3 février.
- La Journée des conseils de communauté est agendée au 4 avril à Sion.
- La Messe chrismale sera célébrée le 9 avril à la cathédrale de Sion.
- La célébration diocésaine de confirmation des adultes se déroulera cette année le samedi 9 mai à 17 heures à l'église d'Ardon. **SDI**

MÉDITATION

Joyeux Noël!

«Des cieux, une voix disait: «Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je trouve ma joie.» (Mt 3,17, trad. © AELF)

C'est jusqu'à la fête du baptême du Christ que nous pouvons laisser la crèche – et même au-delà, jusqu'à la Chandeleur le 2 février, 40 jours après Noël, lorsque Jésus est présenté au Temple et que Syméon le désigne comme la vraie lumière (chandelle) du monde.

Demain dimanche 12 janvier, c'est toujours Noël, pleinement signifiant: la manifestation de Dieu en chair humaine. Car en venant se faire baptiser par Jean au Jourdain, Jésus se donne à voir aux foules tel qu'il est: le Fils de Dieu reconnu par la voix du Père.

La voilà, la révélation plénière, «l'épiphanie» qui donne le coup d'envoi de sa vie publique. Alors qu'il n'en avait pas besoin, le Christ se met au rang des pécheurs et épouse notre condition humaine en se faisant baptiser comme nous. Il se fait totalement solidaire pour nous sauver. Bonne année! **ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER AMHERDT**